



Un médecin à tout moment

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

24h/24, 7j/7, en vacances, même à l'étranger,
accédez à un médecin par téléphone ou vidéo.
Avec la **Téléconsultation médicale**,
c'est immédiat !

**Composez le 01 55 92 13 98
ou depuis l'étranger +33 1 55 92 13 98
(appel non surtaxé)**

SANTÉ AU QUOTIDIEN



LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE vous permet de consulter un médecin par téléphone.

À l'issue de l'entretien, le médecin peut prescrire une ordonnance si besoin et l'adresser à la pharmacie de votre choix. **En cas d'urgence ou de nécessité**, vous serez immédiatement orienté vers un service d'urgence ou vers votre médecin traitant.

Les



- Par téléphone ou vidéo
- 24h/24, 7j/7
- Protégé par le secret médical
- En France et partout dans le monde

Composez le numéro dédié et sans surcoût :

01 55 92 13 98

ou depuis l'étranger +33 1 55 92 13 98
(appel non surtaxé)

La téléconsultation prise en charge par l'APGIS est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. L'accès à cette prestation est ouvert 24h/24 et 7j/7, partout dans le monde. Pour faire bénéficier de cette garantie tous les bénéficiaires couverts par le Régime Frais de Santé, l'APGIS a conclu un accord de prise en charge auprès d'AXA Assistance France. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin. S'il le juge nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout en Union européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La téléconsultation est une activité officiellement enregistrée, conformément au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, sur la base d'un contrat conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) compétente. Ce dispositif est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé. La téléconsultation ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré. APGIS Institution de Prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le N° 930, régie par les articles L.931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN n°304-217-904. Siège social : 12, rue Massue - 94684 Vincennes cedex. AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 €. 311 338 339 RCS Nanterre. SIRET 311 338 339 00071 - 6, Rue André Gide 92320 Châtillon.

